

CHEMINOTS  
**FO**

# LE RAIL

## Syndicaliste

N° 690 août septembre 2024

Libre et Indépendant

**SALAIRES, RETRAITES,  
MOBILISONS POUR  
GAGNER !**

## INSTANCES ET ACTIONS FEDERALES

- 2** L'agenda et vos formations
- 3** Édito
- 4 & 8** Dossier spécial : Ouverture à la concurrence du ferroviaire
- 9** L'après JOP 2024, retour à l'anormal ?
- 10 à 15** Actualités des Zones
- 16 & 17** Retraités : Revendication oui, Satisfaction oui, Oui, OUI!
- 18 & 19** Échos confédéraux : Une résolution combative !
- 20 à 23** Espace militant

**07 et 08 nov.**

Bureau Fédéral FO Cheminots

**05 déc.**

Conseil National 2024

## FORMATIONS

DATES		FORMATIONS
Décembre	10 au 12	Nouveau Militant « Tournée et Permanence »

## DOSSIER SPECIAL

### Ouverture à la concurrence du ferroviaire

#### LE RAIL SYNDICALISTE

www.fo-cheminots.com  
Rédaction / Administration  
7, passage Tenaille 75014 Paris  
C.P.P.A.P. 1124 S 07394  
Tél. : 01 40 52 86 04  
Mail : federation@fo-cheminots.fr  
Directeur de la publication : Philippe Herbeck  
Publicité Faits et Objectifs des Cheminots :  
7, passage Tenaille 75014 Paris  
Tél. : 01 40 52 86 04  
Maquette : Joël Van Speybroeck  
Tél. : 06 07 96 40 65  
Impression : Vincent Imprimeries





## UNE SITUATION INÉDITE !

En cette rentrée sociale inhabituelle au vu de la situation politique et sociale du pays, nous constatons à regret une actualité syndicale très très habituelle avec ses traditionnelles journées d'actions sur des thèmes et des périmètres divers et variés, certains allant jusqu'à programmer 4 journées d'actions avec manifestations et/ou grève en à peine 10 jours !

Et pourtant, chacun sait depuis fort longtemps que ces stratégies ne sont pas de nature à obtenir la victoire sur les revendications.

**Il y a pourtant urgence à construire un rapport de force réel, le patronat ne perdant pour sa part jamais de temps.**

Le programme des négociations à conclure avant la fin de l'année à la SNCF est impressionnant : emploi et parcours professionnels, travailleurs handicapés, égalité professionnelle femmes/hommes, protection sociale complémentaire, négociations annuelles obligatoires sur les salaires, cadre social des cheminots du Fret, autant de sujets de haute importance.

Malgré cela, un silence presque total règne de la part des 4 Organisations syndicales dites représentatives. Rien que le sujet des salaires, 15% de pertes en 10 ans, un véritable rapport de force doit être construit : nos salaires valent bien une grève !

En tout cas **FO Cheminots** est prête à construire dans l'unité la plus large, la mobilisation que cette question mérite.

Au niveau politique, la France a maintenant un gouvernement composé par la force politique la plus faible de l'Assemblée Nationale, en collaboration avec le camp présidentiel pourtant profondément rejeté par les électeurs. Le Président de la République ne change pas d'attitude et continue de mépriser totalement toute forme de démocratie.

Ainsi, après avoir méprisé la démocratie sociale, utilisant tous les artifices constitutionnels possibles pour imposer une loi rejetée par 90% des salariés, avec des millions en grèves et manifestations, il continue en méprisant le vote des électeurs dont chacun



sait qu'une écrasante majorité a exprimé sa volonté d'abroger la contre-réforme des retraites.

Qu'à cela ne tienne, la Confédération **FO** prend toutes ses responsabilités. Vous pourrez lire dans les pages « échos confédéraux » de larges extraits de la résolution unanime du dernier Comité Confédéral National qui s'est tenu les 24 et 25 septembre à Carcassonne.

La Confédération engage dès maintenant une large campagne de mobilisation pour l'abrogation de la contre-réforme des retraites et l'augmentation des salaires, et propose aux autres Organisations Syndicales de construire ensemble la mobilisation, y compris par la grève, pour obtenir l'abrogation.

La minorité présidentielle ne tient qu'à un fil, nous pouvons gagner !

**C'est cela l'indépendance : ne comptons que sur nous, construisons nous-même la mobilisation sur nos revendications !**

# OUVERTURE À LA CONCURRENCE, LES CHEMINOTS LIVRÉS ET ABANDONNÉS AUX APPÉTITS LIBÉRAUX !

Il y a plus de 20 ans, notre fédération mettait en garde contre la gestion par activité et la régionalisation, véritables menaces de l'éclatement de l'entreprise publique déjà fragilisée par la séparation entre le réseau et l'infrastructure d'un côté et le transporteur de l'autre. Ces contre-réformes nous les avons combattues avec force et vigueur car elles portaient les germes de la vente à la découpe qui deviendra concrète dès 2018, avec le rapport Spinetta puis les premiers textes gouvernementaux du « nouveau pacte ferroviaire ».

Notre fédération l'écrivait : « l'ouverture à la concurrence n'a qu'un but, détruire l'opérateur historique et le Statut de ses salariés ». C'est-à-dire faire du transport ferroviaire un marché économique source de profits financiers pour quelques-uns en siphonnant les subventions publiques.

Nous y sommes aujourd'hui ! La concurrence est une réalité et partout les transferts de personnels est l'actualité concrète et palpable des Cheminots.

### Une obligation légale pour couvrir une volonté politique !

*L'ouverture à la concurrence du transport ferroviaire de voyageurs est une obligation légale imposée par la Loi pour un Nouveau Pacte Ferroviaire adoptée en juin 2018 qui prend sa source dans les directives européennes. Ces mêmes directives qui imposent, aujourd'hui, à la France et la SNCF la discontinuité du Fret SNCF se traduisant par la filialisation du transport de marchandise niant au passage le droit à l'État de décider de son l'aménagement du territoire économique, écologique et efficient au service des entreprises. Ces obligations légales et réglemen-*

*taires couvrent surtout une volonté politique d'ouvrir le marché de transport ferroviaire que les dirigeants de la SNCF ont bien compris en ne répondant aux appels d'offre TER que par la création de filiales de droit privé même lorsque ce n'est pas exigé par l'autorité organisatrice ou quand la SNCF se refuse à utiliser le droit et sa réglementation interne afin de transférer les contrats de travail des Cheminots plutôt que d'opérer par détachement qui permettrait aux agents de garder l'ensemble du cadre social cheminots.*

Sur l'ouverture à la concurrence du Rail, les politiques ancrés dans le capitalisme financier avancent à découvert sans même faire la manche mais tout faisant les poches des Cheminots et des usagers du Rail.

La direction SNCF se cale bien volontiers dans leur pas puisque leurs volontés de privatisation du Rail convergent surtout si au passage, cela fait dérailler le statut et le cadre social des Cheminots bien aidé par

les accords de branche signés en décembre 2021 par SUD-Rail, CFDT et l'UNSA.

L'ouverture à la concurrence que ce soit au travers de la création de filiales SNCF

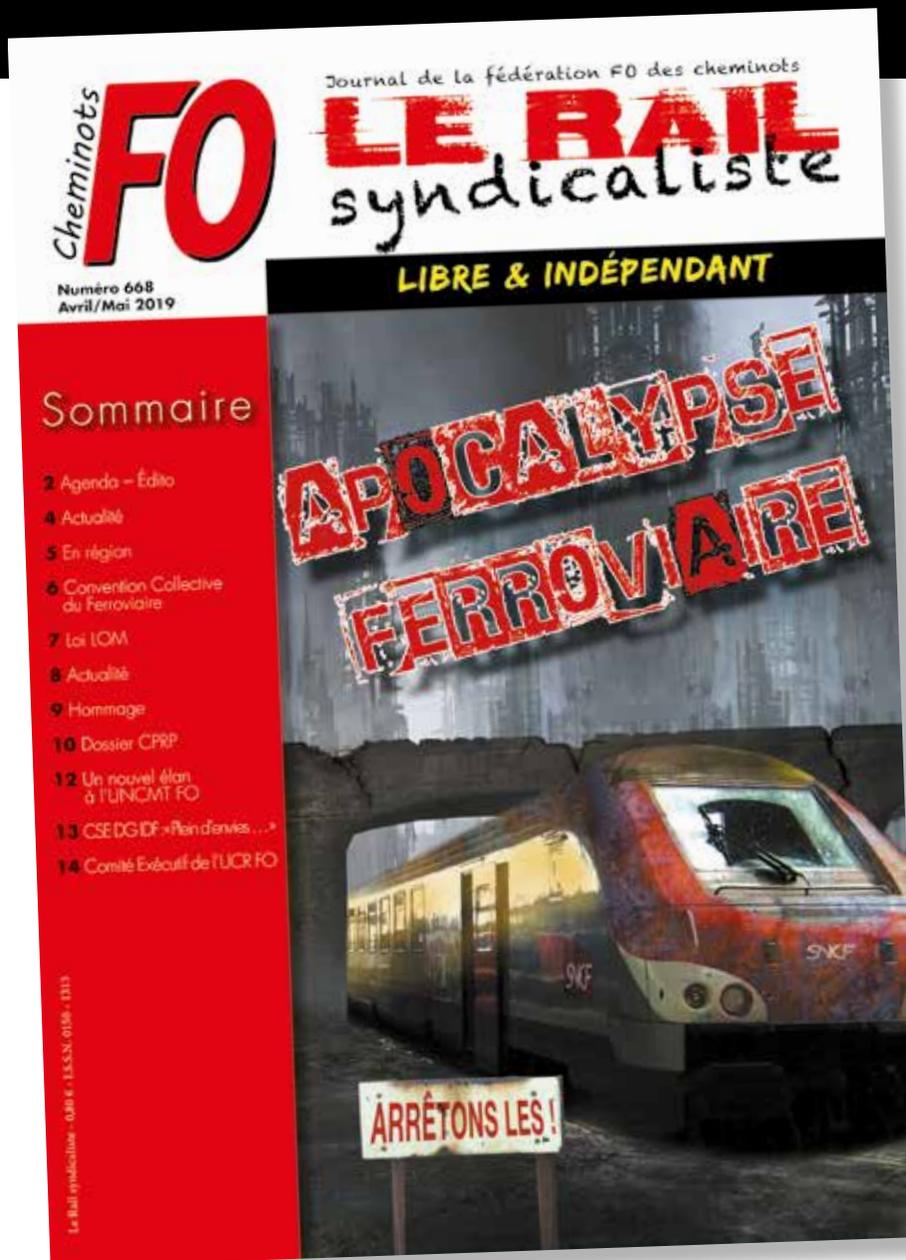


L'ouverture à la concurrence se fera sur la base du dumping social et la destruction d'emplois Cheminots bien aidé par les accords de branche signés en décembre 2021 par SUD-Rail, CFTD et l'UNSA.

dédiées et à statut privé ou d'une autre entreprise ferroviaire privée, cela se fera à base de dumping social et la destruction d'emplois Cheminots. C'est une base absolue puisque la promesse veut que l'offre de trains, la tarification, le service serait au pire identique et comme les seules à même de répondre aux appels d'offre sont des entreprises de droit privé donc avec une obligation de résultat financier et de profitabilité, les fondements économiques de l'ouverture à la concurrence est bel et bien le dumping social et l'extrême souplesse de la Convention collective et ses accords de branche.

En effet, à partir du moment où en réalité le transport ferroviaire ainsi privatisé continuera d'être assuré au quotidien par les mêmes Cheminots avec les mêmes rames sur les mêmes voies, la source des profits et de privatisation des subventions publiques ne peut être qu'en premier lieu sur le dos des Cheminots. Ceci marquant ainsi la véritable motivation de ces contre-réformes où les voyageurs n'ont rien à gagner qu'un miroir aux alouettes : abattre le modèle social Cheminots sous couvert de dispositions législatives et réglementaires !

Tout ceci est d'autant plus faussé que l'ensemble des acteurs du pseudo marché ferroviaire n'est qu'une caste d'entreprises d'État françaises ou européennes. Ici, la SNCF répond aux appels d'offre par la création de filiales privées. Là, la RATP y répond par elle aussi une filiale quand ce n'est Transdev qui appartient à plus de 66 % à la Caisse des dépôts. Et pour ce qui concerne les opérateurs européens, on retrouve des filiales de la DB appartenant à l'État allemand ou de la Renfe



appartenant à l'Espagne. Nous sommes bien éloignés d'une concurrence libre et non faussée, véritable mantra mensonger européen, et **nous sommes surtout en présence d'une volonté politique libérale et capitaliste d'abattre le transport ferroviaire public pour en faire un gisement inépuisable de richesses privées en absorbant avec avidité l'argent public.**

## Les critères de transférabilité des agents, une garantie patronale de productivité !

*Qui est transférable ? L'avenir de chacun sera déterminé par la réponse à cette simple question en fonction directe des critères de transférabilité. Et, pour essayer de faire croire à une sorte de dialogue, la direction ne cesse de se réfugier derrière le volontariat alors que seule compte la productivité attendue pour classer les cheminots lors du transfert.*

*Vous êtes reconnu travailleur en situation de handicap ou vous avez un enfant en situation de handicap, pas assez productif car trop d'absences ! Vous êtes maman élevant seule vos enfants, pas assez productive car en plus de devoir payer des allocations familiales supplémentaires, les enfants ça tombent toujours malade et il faut les garder à la maison sans parler que de toutes les manières, au moindre souci avec l'école, vous devez vous absenter. Vous avez fait construire votre résidence principale à la campagne, c'est un risque de retard à la prise de service donc pas assez productif ?... Finalement, lorsqu'ils évoquent les transferts des Cheminots, de quoi parle-t'on ?*



Les critères de transférabilité seront utilisés pour classer, lors de la première phase du processus de transfert des contrats de travail, les volontaires en cas de surplus mais surtout, ils serviront à établir la liste des cheminots transférés d'office lorsqu'ils manqueront de volontaires.

Ces critères sont issus des accords de branche que certains cherchent encore à présenter comme une avancée ou un moindre mal pour les Cheminots ou s'égosillent à vouloir faire oublier leur signature. Or, vous pourrez constater qu'il s'agit ici d'une machine à garantir la productivité des Cheminots et par définition, les profits financiers attendus par l'ouverture à la concurrence ! Les 5 critères sont :

- Le taux d'affectation avec un seuil à +/- 50 %
- L'ancienneté dans le poste (parce que nos rémunérations étant étroitement liées à l'ancienneté, la recherche du profit se fera aussi en privilégiant les plus jeunes dans le poste pour diminuer la masse salariale de l'entreprise ferroviaire privée qu'elle soit filiale SNCF ou autre)
- L'éloignement du domicile avec les LPA du lot faisant l'objet de l'appel d'offre (ce qui pourra engendrer des mobilités forcées sur un autre LPA, le plus proche du domicile ou si trop éloigné, cela pourra être rédhibitoire pour un transfert)
- Sa charge de famille (des enfants occasionnent des Allocations Familiales Supplémentaires et des arrêts pour soin à enfant... donc une perte de profitabilité)

- Son handicap ou le handicap d'une personne à charge (la productivité individuelle pouvant en être affectée par des arrêts maladies ou congés pour soin à descendant ou ascendant)

Ces critères servent donc surtout à écarter les cheminots qui pourraient coûter « trop cher » au regard de la productivité et des gains financiers attendus par le patronat et le pouvoir politique ! C'est ça aussi l'infamie cachée dans ces ouvertures à la concurrence et permise par les accords de branche signés par certains en décembre 2021 ! C'est certainement cela le cadre social de haut niveau qui a été négocié !

**À Force Ouvrière, nous n'avons eu et n'aurons de cesse de dénoncer ce qui est une machine antisociale à broyer les cheminotes et les cheminots avec pour seul dessein, accroître les profits financiers qu'ils soient publics ou privés !**



# Qu'elles soient filiales SNCF ou autres entreprises ferroviaires, c'est la même privatisation !

**La direction SNCF a fait le choix assumé de ne répondre aux appels d'offre que par des filiales dédiées de droit privé. Elle a surtout décidé d'appliquer les mêmes modalités de transfert des Cheminots que pour les EF privées et non par une mise à disposition des agents comme la réglementation interne lui permet. Donc, quels que soient nos métiers, tous les Cheminots seront amenés à être transférés dans des entreprises privées, filiales de la SNCF ou autres entreprises ferroviaires.**

**Une fois transférés, les Cheminots ne dépendront en aucune manière du Statut et des Règlements internes de la SNCF mais, bel et bien, sous le joug de la Convention Collective et des accords de branche qui sont des reculs sociaux importants.**

La stratégie de la direction SNCF était connue de tous avant la signature des accords de branche. Exemple, sur PACA, cela s'est traduit en créant, auprès du tribunal de commerce, la filiale SNCF Sud Azur dès fin 2018 soit moins de 6 mois après la promulgation de la Loi pour « un nouveau pacte ferroviaire » et donc, avant même l'appel d'offre et 3 ans avant la signature des accords de branche... Celles et ceux qui semblent s'en émouvoir aujourd'hui ne recherchent qu'au mieux, à faire oublier leur silence et leur inaction et au pire leur vote au Conseil d'Administration de la SNCF.

Plus encore, les modalités de transfert seront identiques que l'on soit transféré dans une EF privée ou une filiale SNCF. Les transferts s'effectueront dans le cadre de la Convention Collective et facilités par les accords de branche qui contraignent les Cheminots à accepter le transfert sous peine d'être licenciés par le repreneur ou la SNCF et ceci même pour les agents à statut ! Et, pour le coup, pas de RH0910 ou autre dispositif interne...

Quant aux règlements et accords SNCF, ils ne s'appliqueront que pendant 15 mois lors du transfert même dans une filiale d'où les négociations qui ont lieu, en ce moment, dans le silence annonciateur de nouveaux renoncements et reculs sociaux comme la disparition des Conseils de discipline dans les filiales. Et, pour ce qui concerne la rémunération, l'organisation du travail et la politique RH, ce sera négocié qu'une fois transféré par la filiale ou l'EF privée. Ainsi que les temps partiels, l'accord travailleurs en situation de handicap, la définition des métiers qui est largement variable grâce aux accords de branche, le déroulement de carrière, la mobilité géographique ou professionnelle, la cessation anticipée d'activité, etc.

Le transfert s'effectuera donc sans connaître l'intégralité des droits des salariés qui devront être négociés dans les 15 mois après le transfert des contrats de travail. À défaut d'accord, l'employeur aura tout loisir d'imposer « sa loi » à coup de décisions unilatérales de l'employeur. Là aussi, il nous faut « remercier » les signataires des accords de branche qui ont accepté les chaînes et le boulet au pied avant même d'entrer en négociation.



Mais avant cela, des élections professionnelles seront rapidement organisées puisqu'au moment du transfert, toutes les OS ne pourront désigner que des Représentants de Section Syndicale sans pouvoir de négociation et comble de l'ironie, si l'on peut dire, sans pouvoir de déposer une DCI ou un préavis de grève pour peser par le rapport de force dans la nouvelle entreprise.

En effet, concernant le droit syndical, là aussi il s'agira de le privatiser et de le renvoyer au minimum du Code du travail et de fait, très éloigné d'une culture du syndicalisme de terrain au plus proche des agents.

**Plutôt que s'alarmer de cette situation, les OS représentatives sont tranquillement en train de négocier avec la direction SNCF pour essayer de sauver le temps de dégageant de certains fédéraux et le déroulement de carrière de ces derniers. Attaché à la double besogne de la Chartes d'Amiens, à FO Cheminots, nous avons une autre conception du syndicalisme convaincu que l'efficacité syndicale est avant tout dans la démocratie ouvrière, dans l'émancipation de la classe ouvrière par la lutte et le rapport de force au lieu d'être dans la compromission.**

# Et, pendant ce temps-là, les OS représentatives à la SNCF que font-elles ?

## LE SEUL RECOURS DES CHEMINOTS : S'ORGANISER, SE RASSEMBLER EN ADHÉRANT À FO CHEMINOTS !

**Face à ces constats catastrophiques, on peut comprendre aisément le silence de certaines OS signataires des accords de branche quand d'autres cherchent à faire oublier leur signature ou leur non-dénonciation des accords par une fuite en avant où la construction des rapports de force est oubliée au profit d'une communication passant avant la stratégie d'action et la fermeté des revendications.**

Durant des mois en 2023 et au premier trimestre 2024, en toute discrétion et donc, dans le dos des Cheminots, se sont déroulées des négociations entre la direction nationale et les 4 OS représentatives sur les conditions de transfert des Cheminots dans les filiales de droit privé qui rappelons-le, seront créées pour répondre aux appels d'offre de chaque lot ouvert à la concurrence.

Ces négociations sont avant tout le témoignage que les accords de branche sont une telle régression sociale que la direction est obligée de relever le cadre social de branche pour éviter la fuite en avant des démissions des agents transférables. Les négociations portaient sur l'accès au logement SNCF, la mobilité interne et les parcours pro au sein du groupe, l'accès à la médecine de soin SNCF et la protection sociale des Cheminots. Ces négociations n'ont pas abouti car, les 4 fédérations voulaient un accord dédié pour les parcours pro des permanents et élus syndicaux. Cela a surtout amené à livrer les Cheminots transférés au diktat de la direction qui s'est empressée de prendre une Décision Unilatérale de l'Employeur - DUE. Associée aux accords de branche, voilà les Cheminots transférés totalement esseulés face aux pouvoirs de l'employeur qu'ils soient disciplinaires ou organisationnels.

Mais ces négociations ont été surtout marquées par le silence de toutes les OS et qui n'ont donc pas permis aux Cheminots de s'emparer de leur avenir dans le débat collectif et la création des collectifs de lutte.

En restant aphone aujourd'hui comme hier lors des négociations de branche, les OS représentatives à la SNCF montrent surtout leur absence de volonté de construire les rapports de force nécessaires pour éviter aux Cheminots de passer d'un cadre social protecteur au dumping social et à la casse sociale.

À **FO Cheminots**, nous avons été bien seuls à informer les Cheminots dès le rapport Spinetta, pendant les négociations de branche ou encore sur le fruit empoisonné de ces accords signé en décembre 2021. Nous en avons fait également un sujet central de la dernière campagne électorale quand d'autres n'évoquaient que les chèques vacances ou tickets restaurants.

Aujourd'hui, nos analyses, nos positions et nos revendications sont

largement partagées et reprises y compris par une OS signataire de l'accord « Classification et Rémunération ». Le Statut pour tous comme l'unicité et l'indivisibilité de l'entreprise publique ferroviaire sont désormais au cœur des revendications.

À **FO Cheminots**, nous sommes prêts, depuis longtemps, à construire la mobilisation sur ces fondements et sous le contrôle des Cheminots réunis en Assemblée Générale. Les fédérations syndicales cheminotes qui portent également ses revendications, doivent sortir d'urgence des postures de communicant pour passer à la véritable mobilisation qui ne pourra être en aucun cas à coup de 24 heures à tour de rôle devant chaque Conseil Régional.



**Il est urgent de permettre aux Cheminots de reprendre en main leur destin collectif et force est de constater que cela passe aussi par le renforcement de FO Cheminots et donc par une campagne de syndicalisation au syndicalisme Libre & Indépendant.**



# L'APRÈS JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES



## Retour à l'anormal ?



**Clap de fin pour les JOP 2024 et tout le monde peut souffler et se taper la main devant le succès de l'évènement. Sauf que si cet événement mondial a pu avoir ce retentissement, c'est grâce à la force du service public notamment ferroviaire ! Et, pour le coup, l'engagement des Cheminots a été exemplaire comme à chaque fois !**

**Les premières leçons que l'on peut tirer, c'est que le service public ferroviaire fonctionne avec efficacité quand on lui en donne les moyens humains et matériels.**

**FO Cheminots revendiquent que les Cheminots touchent les fruits de cet engagement qui se manifeste au quotidien avec encore plus de force lorsque les effectifs manquent, quand les moyens matériels sont absents !**

Malgré un début troublé par la vague d'actes de sabotages sur le réseau à grande vitesse, les cheminots se sont retroussés les manches pour faire de ces JOP un moment magique pour les visiteurs du monde entier.

Au final, chacun le sait, les Cheminots font encore plus de miracles chaque jour devant palier à une politique de casse de l'emploi et des moyens de production.

Donc, aujourd'hui vient l'heure des comptes, car pour FO Cheminots si la prime journalière JOP vient compenser les contraintes fortes sur le dos des cheminots et de leurs congés, l'engagement exceptionnel quotidien de tous les personnels doit être récompensé par l'entreprise.

C'est presque 15 millions de voyageurs et spectateurs ayant transité sur nos lignes que les agents ont dû accueillir, orienter, secourir, afin que l'évènement soit une réussite. Et, le tout alors même que l'éclatement de l'entreprise publique a déjà commencé son œuvre de désorganisation !

Cet engagement est surtout la démonstration de l'attachement des Cheminots au service public qui doit aussi être visible sur le bulletin de paie de façon tout aussi pérenne que les efforts du quotidien.

**La fédération FO des cheminots est prête à construire, dans l'unité la plus large, une véritable mobilisation des cheminots seule à même de gagner les augmentations de salaire nécessaires à rattraper la baisse de pouvoir d'achats.**

**Libre et Indépendant**

Fédération Syndicaliste • Force Ouvrière

**CHEMINOTS FO**

**Les Cheminots doivent toucher les fruits de leur engagement**

**RETOUR À L'ANORMAL ?**

**Clap de fin pour les JOP 2024 et tout le monde peut souffler et se taper la main devant le succès de l'évènement. Sauf que si cet événement mondial a pu avoir ce retentissement, c'est grâce à la force du service public notamment ferroviaire ! Et, pour le coup, l'engagement des Cheminots a été exemplaire comme à chaque fois !**

**Les premières leçons que l'on peut tirer, c'est que le service public ferroviaire fonctionne avec efficacité quand on lui en donne les moyens humains et matériels.**

**FO Cheminots revendiquent que les Cheminots touchent les fruits de cet engagement qui se manifestent au quotidien avec encore plus de force lorsque les effectifs manquent, quand les moyens matériels sont absents !**

Malgré un début troublé par la vague d'actes de sabotages sur le réseau à grande vitesse, les cheminots se sont retroussés les manches pour faire de ces JOP un moment magique pour les visiteurs du monde entier.

Au final, chacun le sait, les Cheminots font encore plus de miracles chaque jour devant palier à une politique de casse de l'emploi et des moyens de production.

Donc, aujourd'hui vient l'heure des comptes, car pour FO Cheminots si la prime journalière JOP vient compenser les contraintes fortes sur le dos des cheminots et de leurs congés, l'engagement exceptionnel quotidien de tous les personnels doit être récompensé par l'entreprise.

C'est presque 15 millions de voyageurs et spectateurs ayant transité sur nos lignes que les agents ont dû accueillir, orienter, secourir, afin que l'évènement soit une réussite. Et, le tout alors même que l'éclatement de l'entreprise publique a déjà commencé son œuvre de désorganisation !

Cet engagement est surtout la démonstration de l'attachement des Cheminots au service public qui doit aussi être visible sur le bulletin de paie de façon tout aussi pérenne que les efforts du quotidien.

**La fédération FO des cheminots est prête à construire, dans l'unité la plus large, une véritable mobilisation des cheminots seule à même de gagner les augmentations de salaire nécessaires à rattraper la baisse de pouvoir d'achats.**

**FORCE OUVRIÈRE !**  
**VOTRE VOIX, VOTRE FORCE**

Paris Nord

UN MEETING DE RENTRÉE COMBATTIF !

Au lendemain du Comité Confédéral National, les militants de Paris Nord étaient réunis à la bourse du travail. L'occasion pour eux d'affirmer leur état d'esprit en adoptant une motion :

« En meeting le 26 septembre 2024, l'Union Régionale Force Ouvrière des Cheminots de Paris Nord fait sienne la résolution du CCN réuni les 24 et 25 septembre.

L'Union Régionale Force Ouvrière des Cheminots de Paris Nord a observé les conséquences de la politique d'Emmanuel Macron, qui oblige à faire le constat que le gouvernement Macron-Barnier n'est que la continuité de la politique déjà en place et ne répondra en aucun cas aux revendications des Cheminots, et plus largement à celles des travailleurs.

La politique de Macron, déjà à l'origine d'atteintes aux libertés, votant des lois permettant l'ouverture à la concurrence, c'est un gouvernement minoritaire, acculé, faisant le choix de l'autoritarisme et du fascisme que nous devons désormais combattre.

Fidèle à ses valeurs, FO ne donne aucune consigne de vote, pour aucun parti politique, préservant par là sa liberté de revendications et son indépendance, quelle que soit la majorité issue des urnes.

Cependant, indépendance ne signifie pas neutralité. Nous devons répondre avec force et conviction à tout gouvernement qui ne satisfera pas nos revendications.

Comme le rappelle le préambule des Statuts de la Confédération Force Ouvrière, « le syndicalisme ne saurait être indifférent à la forme de l'Etat parce qu'il ne saurait exister en dehors d'un régime démocratique ».

**Notre indépendance, ce sont nos revendications et les libertés syndicales et publiques !**

Force Ouvrière combat les atteintes aux libertés et lutte quotidiennement contre toute forme de discrimination, qui n'ont qu'un seul objectif : diviser les travailleurs pour mieux les affaiblir.

L'Union Régionale FO des Cheminots de Paris Nord condamne fermement les déclarations homophobes, racistes et xénophobes. Ces prises de position sont non seulement contraires aux principes d'égalité et de fraternité qui fondent notre République, mais elles constituent également une menace pour l'unité des salariés, dans leur diversité.



L'Union Régionale FO des Cheminots de Paris Nord réaffirme ses revendications :

- L'augmentation générale des salaires,
- L'échelle mobile des salaires indexée sur l'inflation,
- L'indexation des pensions de retraites sur les salaires,
- L'abrogation des contre-réformes sur les retraites et l'assurance chômage,
- L'abrogation de la loi immigration,
- L'amélioration des conditions de travail pour tous,
- L'abrogation des contre-réformes ferroviaires, le retour à une SNCF une indivisible et sous monopole d'Etat, et l'extension du Statut à l'ensemble des cheminots de la branche, l'arrêt de la filialisation,
- Cessez le feu immédiat et permanent, en Ukraine comme en Palestine, comme dans tous les conflits du monde, les salariés sont toujours les premières victimes, les puissants les premiers bénéficiaires.

En conséquence, l'Union Régionale FO des Cheminots de Paris Nord appelle les syndicats, les UD, les fédérations, de Force Ouvrière et d'ailleurs, et plus largement l'ensemble des travailleurs à se mobiliser contre ce gouvernement et ses attaques contre nos acquis sociaux, ainsi qu'à participer aux actions à venir.

**Nous sommes prêts à toutes formes de mobilisation, y compris la grève si elle s'avère nécessaire... »**

## Paris Est

### DERNIER CONSEIL RÉGIONAL POUR DIDIER MACÉ, MAIS LA VOLONTÉ DE COMBAT CONTINUE !



Les syndicats de la région de Paris Est, réunis en conseil régional le 20 septembre ont élu Guillaume Maréchal secrétaire général de l'Union Régionale des cheminots de Paris Est en remplacement de Didier Macé qui après 25 ans de bons et loyaux services rendus au syndicalisme libre et indépendant a choisi d'entamer sa cessation progressive d'activité.

À cette occasion, les syndicats de la région ont adopté une motion :

« Le Conseil Régional des Syndicats de la région de Paris Est constate que le pouvoir politique actuel n'a pas comme objectif immédiat la satisfaction des revendications des cheminots. À commencer par les plus urgentes que sont le **retrait immédiat de la contre-réforme des retraites, l'augmentation immédiate des salaires et la renationalisation du service public ferroviaire.**

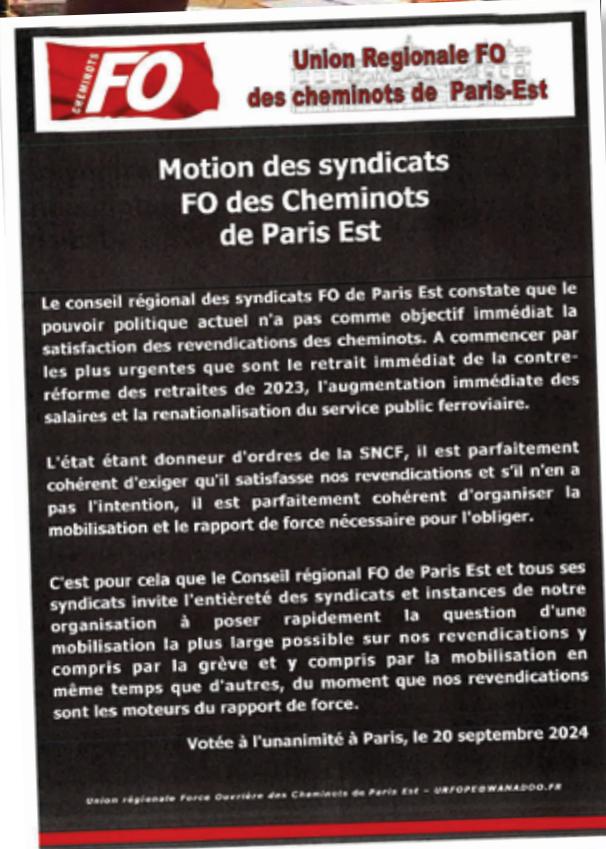
L'Etat étant donneur d'ordre de la SNCF, il est parfaitement cohérent d'exiger

*qu'il satisfasse nos revendications et, s'il refuse, il est parfaitement cohérent de construire la mobilisation et le rapport de force nécessaire pour l'obliger.*

*C'est pour cela que le conseil régional de Paris Est et tous ses syndicats invitent l'entière des syndicats et instances de notre organisation à poser rapidement la question d'une mobilisation la plus large possible, sur nos revendications, y compris par la grève, y compris par la mobilisation en même temps que d'autres du moment que nos revendications sont les moteurs du rapport de force. »*

Didier qui avait participé quelques jours plus tôt à son dernier Bureau Fédéral en tant que représentant de la région de Paris Est s'était à cette occasion vu remis par le Secrétaire Général la médaille anniversaire de la confédération pour remerciement de son engagement sans faille.

**Bonne continuation Didier, et à très bientôt.**



### Région PACA

## LA DIRECTION INVENTE LE « QUASI-ACCIDENT DE TRAVAIL » !

Depuis des mois, la Direction Régionale PACA mène une politique visant à réduire le nombre d'accident de travail, non pas en mettant les moyens nécessaires mais pour répondre aux objectifs chiffrés de la convention TER dans le cadre de l'ouverture à la concurrence.

La Direction a tout d'abord instauré la pratique du « quasi-accident de travail » en lieu et place d'une véritable déclaration. Ce tour de passe-passe vise à ne déclarer l'accident de travail que si l'agent est arrêté par un médecin, au mépris des dispositions réglementaires !

Pire encore : la Direction indique en DCI qu'elle effectue la déclaration lorsque l'agent prouve l'existence d'une lésion par le biais d'un certificat médical ! Pourtant ce genre de données médicales ne regarde que les caisses d'assurance maladie...

**Pour FO, ces pratiques sont anormales et graves et FO invite les agents qui seraient confrontés à ce genre de pratiques à contacter immédiatement un de ses représentants.**

Plus encore, toujours dans le but de réduire artificiellement le nombre d'accident de travail la Direction met en place une pratique consistant à accorder jusqu'à deux jours de repos à l'agent victime pour qu'il se remette de l'accident !

**FO dénonce la conduite de la Direction et n'acceptera pas que les agents soient doublement maltraités après une agression.**

**Ne reculant décidément devant rien, la Direction met en place un entretien à la reprise de l'agent avec 3 cadres. L'entretien met clairement l'agent sous pression.**

**Pour FO les agents ne peuvent être tenus pour responsables des agressions qu'ils subissent. FO invite les agents qui se sentiraient mis sous pression lors de ces entretiens à contacter immédiatement un représentant FO.**

**Accidents de travail : entre manipulation et pression managériale**

Marseille, le vendredi 2 août 2024

Depuis de nombreux mois, la Direction mène une politique visant à réduire le nombre d'accidents de travail, non pas pour répondre à son obligation de sécurité et une mise en œuvre de moyens de préventions supplémentaires, mais pour satisfaire à des objectifs chiffrés de la convention TER et de l'ouverture à concurrence. **Pour FO, c'est inacceptable !**

**La mise en place de « quasi-accident de travail »**

La Direction a tout d'abord instauré une pratique de « quasi-AT » à la place de véritables déclarations d'accident de travail. Ce tour de passe-passe vise à ne pas déclarer l'accident de travail lorsque l'agent n'est pas arrêté par un médecin... Pourtant, la déclaration d'accident du travail, notamment pour atteintes, avec ou sans arrêt, est bel et bien prévue par les dispositions réglementaires.

Ainsi, pour la Direction, le quasi-AT est inscrit dans une base de données et « permet la mise en œuvre d'actions préventives ou correctives ». Cependant, elle peine à expliquer les conséquences différentes avec la déclaration d'un accident de travail qui doit avoir les mêmes suites.

Pire encore, la Direction indique en DCI, qu'elle déclare l'accident de travail lorsque l'agent amène la preuve d'une lésion par un certificat médical. D'une part, cette condition n'est absolument pas reprise dans les textes réglementaires et d'autre part, la Direction est particulièrement contradictoire puisqu'elle rappelle que l'aspect médical relève uniquement de la caisse d'assurance maladie.

**Pour FO, ces pratiques sont anormales et graves. Par ailleurs, on constate les difficultés rencontrées avec la CPAM ou la CPR pour la reconnaissance des accidents de travail qui ne peuvent qu'être renforcées par ces méthodes de l'entreprise.**

En cas de refus de l'employeur de déclarer un accident de travail alors que vous en êtes victimes, **FO vous invite à contacter immédiatement un de ses représentants.**

FO Cheminots PACA - 19, Rue Ibnédit - 13001 Marseille  
Tel : 06.73.12.79.67. @ : urfopaca@gmail.com FB : FO Cheminots PACA

## UO Train de Montpellier

# FO CHEMINOTS OBTIENT LA PRIME DE NON-AFFECTATION À UN ROULEMENT POUR LES EA

*La direction de l'UO Train de Montpellier contestait la prime de non-affectation à un roulement par des motifs qui ne sont en rien réglementaire ! Montpellier était la SEULE UO qui interprétait les textes sur cette prime !*

*Cependant suite à une réunion d'instance représentative du personnel, le RPX de FO Cheminots, a soulevé le sujet en instance.*

Medhi, le RPX FO Cheminots a rétabli l'ordre des choses en s'appuyant sur un argumentaire réglementaire et une analyse de la situation sur le nouvel établissement

Une première avancée a été obtenue dans le cadre de l'harmonisation des UO : les agents en Équipe d'Assistance se verront verser la prime de non-affectation à un roulement de 107,39 euros par mois comme toutes les autres EA.

De plus, l'encadrement de l'établissement a, lors d'ILE, bien précisé que les agents auront leur programmation au mois comme cela se fait jusqu'à présent.

Nous mesurons le degré de défiance des agents vis à vis de la commande du personnel et en avons profité pour rappeler :

- non ce n'est pas une prime de réserve,
- les EA ne sont des agents de réserve, et que sans avoir de roulement,
- les EA doivent bénéficier d'une commande anticipée sur 1 mois.



**Nous le répétons, les EA ne sont pas des agents prévus pour la production et en dehors de circonstances particulières, leur utilisation doit se faire dans le cadre du catalogue de tournées prévues par l'Axe.**

**Nous veillerons à l'application scrupuleuse de la réglementation sur notre UO.**

# Privatisation des TER dans les Hauts-de-France

## FO tire la sonnette d'alarme !

**Polyvalence imposée, perte d'acquis, craintes pour l'emploi, risques de dégradation du service... FO dénonce l'ouverture à la concurrence du transport ferroviaire de voyageurs dans les Hauts-de-France.**

Le premier lot concerné, dit « étoile d'Amiens », qui regroupe des lignes TER autour d'Amiens, sera exploité par une filiale privée de la SA SNCF Voyageurs dès le 15 décembre 2024.

Quelque 423 agents - conducteurs, contrôleurs, administratifs - quitteront alors l'opérateur historique pour intégrer la nouvelle entreprise, où un nouveau cadre de travail devra être négocié dans un délai de quinze mois. Si le lot représente plus de 50 % de notre activité, le transfert est obligatoire, sinon c'est le licenciement, dénonce Loïc Ferté, secrétaire régional FO-Cheminots, syndicat majoritaire chez les « roulants » de l'étoile d'Amiens.



Les conducteurs, qui reçoivent leur planning six mois à l'avance, ont déjà un aperçu de ce qui les attend. Il y a beaucoup de journées à rallonge avec de nouvelles tâches à effectuer et des coupures imposées, alerte le militant, qui redoute aussi des suppressions de postes en lien avec la polyvalence.

La mobilisation s'organise. Une grève est en préparation pour le 15 décembre. Et une campagne de sensibilisation est lancée auprès des usagers. Dorénavant, ce ne seront plus les mêmes entreprises, les trains ne s'attendent plus entre eux, illustre-t-il. Les trois autres lots du réseau seront soumis à appel d'offres d'ici 2029.



### Région Normandie

## UN MEETING DE RENTRÉE RÉUSSI !

Les syndicats de ROUEN SOTTEVILLE et de BASSE-NORMANDIE ont fait le point sur leur fonctionnement aussi bien administratifs que revendicatifs. Il est satisfaisant de constater que l'organisation et les mécaniques sont bien rodées, organisées et partagées en équipe.

Les métiers de la Sûreté, de la Circulation, de l'Escale, des ECT, de l'Équipement et du FRET ont été abordés dans leur situation et leurs problématiques. Ce ne sont pas les sujets qui manquent pour informer, assister et accompagner les cheminots dans la période : mal être au travail, discrimination syndicale, baisse des effectifs, management agressif, méthodes de travail confuses, roulements contraignants, organisation des formations à charge des stagiaires en amont...

**Face à ces constats et ces situations plusieurs audiences seront préparées et déposées rapidement.**

Le calendrier « militant » pour le dernier quadrimestre a été balayé et mis à jour : tournées, audiences, permanences, instances locales

et nationales, rien n'a été oublié par les militants normands. Les participants ont pu enfin partager un déjeuner fraternel et convivial.

**Pour FO les agents ne peuvent être tenus pour responsables des agressions qu'ils subissent. FO invite les agents qui se sentiraient mis sous pression lors de ces entretiens à contacter immédiatement un représentant FO.**



## UNION DÉPARTEMENTALE DU CALVADOS, LE « P'TIT DE FO » PASSE LA MAIN !

C'est en convalescence et entouré de ses camarades et amis que **Pierrick SALVI** (Cheminot), via la CE de l'UD 14, a transmis le mandat de Secrétaire Général à Mickael ROBE le 19 Septembre 2024, en présence de Frédéric SOUILLLOT (SG Confédéral FO) et de Michel BEAUGAS (SC et ex-SG de l'UD14).

Après avoir œuvré pendant des années auprès des cheminots au sein de notre fédération, Pierrick avait succédé à Michel B. pour animer et conduire l'Union Départementale du CALVADOS dans la diversité de l'action syndicale interprofessionnelle.

La Fédération FO des Cheminots représentée lors de cet évènement souhaite le meilleur de l'action syndicale à Mickael et aux équipes militantes de l'UD 14, et **félicite une nouvelle fois Pierrick**



**pour son engagement et sa fidélité à Force Ouvrière, ainsi qu'un prompt rétablissement en vue de son prochain mandat à honorer : une retraite bien méritée !**

# REVENDEICATIONS : OUI

# SATISFACTION : OUI, OUI, OUI !

En ce début septembre, les médias se gargarisent de la revalorisation de 850.000 petites pensions du régime général par l'augmentation du « *minimum contributif* »<sup>1</sup> à 709,13 € net (847,54 € pour le minimum majoré).

Un article de La Lettre de l'UCR FO de décembre 2023, intitulé « *Minimum contributif : l'arnaque des 1200 €* »<sup>2</sup> démasquait ce « bidule » du gouvernement destiné à « tenter de faire passer l'augmentation de la durée de cotisations et le recul de deux ans de l'âge légal de départ en retraite ». Cette augmentation ne concerne que ceux qui ont une carrière complète (42 ans 6 mois de cotisations) et dont la pension de base ne dépasse pas 848 € à condition d'avoir 120 trimestres.

Qui plus est on est bien loin du compte : depuis 2017, la perte de pouvoir d'achat des retraités dépasse les 10 %. Cette revalorisation de quelques dizaines d'€ pour certaines petites retraites, ne règle rien : 13 % des retraités ont recours à des associations caritatives, 22 % renoncent aux soins, 49 % à des dépenses sportives ou culturelles etc.

Celui qui s'est fait élire en 2017 en promettant qu'« Avec moi le pouvoir d'achat des retraités sera préservé », ne daigne même pas recevoir le groupe des 9 Unions confédérales de retraités ...

Son gouvernement Attal (démisionnaire !) a confirmé 25 milliards de coupe budgétaire contre les services publics et la sécurité sociale, la suppression de 1500 postes de médecins internes à l'hôpital public alors que, pendant tout l'été, les personnels hospitaliers ont multiplié les alertes contre la casse des urgences et contre les fermetures de lits.

Le Medef s'est félicité de toutes ces mesures et exigé la poursuite et l'accélération des contre-réformes concernant les retraites, le chômage etc.

Ce sont des faits, masqués, minimisés ou déformés par les médias aux ordres qui préfèrent se délecter de polémiques sans fin sur de petites phrases ou « l'opinion » d'experts auto-proclamés triés sur le volet, monter en épingle des faits divers et désigner à la vindicte populaire des boucs émissaires.

Pour autant, les élections politiques ont remis les pendules à l'heure et « les électeurs ont très nettement indiqué leur rejet des politiques menées par le gouvernement sortant : modération salariale, réforme des



retraites et de l'assurance chômage, retour de l'austérité budgétaire, abandon des services publics, mépris de la démocratie sociale... » (extrait de la déclaration de la CE de FO du 5 septembre).

**Notre organisation syndicale « réaffirme » ses revendications. Soit... Mais la question, c'est surtout maintenant de les faire aboutir !**

<sup>1</sup> Minimum de retraite de base du régime général (à laquelle s'ajoute la pension du régime complémentaire).

<sup>2</sup> Voir aussi dans La Lettre de l'UCR de mars 2023 « La retraite à 1200 € un leurre et une vaste tromperie »

Notre organisation syndicale « réaffirme » en conséquence ses revendications notamment :

- L'augmentation des pensions de 10 % tout de suite, des salaires,
- Le blocage des prix de l'énergie, du carburant, des loyers, des produits de premières nécessités,
- La défense de la Sécurité sociale et son financement par le salaire différé,
- Le retour à des services publics dotés des moyens suffisants,
- L'abrogation de la réforme des retraites,
- Et n'oublions pas la Paix, avec un cessez le feu immédiat en Palestine et en Ukraine, la libération des otages et l'arrêt du génocide à Gaza et des livraisons d'armes.

Soit... Mais la question, c'est **surtout maintenant de les faire aboutir.**

Sauf à refuser l'évidence et à capituler devant la dégradation de la situation sociale, nous connaissons parfaitement l'obstacle à leurs satisfactions : le refus obstiné du pouvoir politique aux ordres des groupes financiers, utilisant jusqu'à la corde les ressources de « coup d'état permanent » de la constitution de 1958 ... d'inspiration monarchique (antidémocratique par construction).

Nous sommes avant tout pour la négociation, la pratique contractuelle avec s'il le faut des compromis s'ils sont acceptables - ce qui n'a rien à voir avec le « dialogue social » destiné à nous « associer », contre notre indépendance - ... et cela chaque fois que c'est possible.

Mais nous considérons aussi que le refus répété de négocier, doit entraîner l'appel à la mobilisation des salariés pour forcer les choses.

Au-delà donc de « l'alarme », notre organisation se doit de tirer les conséquences du « contexte politique inédit » ... ce que devrait faire le prochain CCN de FO lequel « examinera les conditions permettant de faire entendre efficacement nos analyses et revendications » (CE du 5 sept). (Qu'en termes délicats ces choses-là sont dites)



**Nous savons que les salariés rejoignent massivement les appels syndicaux à la mobilisation lorsqu'ils approuvent les revendications et s'ils estiment que les conditions pour gagner sont réunies. De ce point de vue les preuves de la volonté et de la détermination des organisations qui prétendent les représenter sont décisives.**



# Le Comité Confédéral National de FO s'est tenu les 24 et 25 septembre à Carcassonne

## UNE RÉOLUTION COMBATTIVE !

**Extraits de la résolution du CCN des 24 et 25 septembre 2024 votée à l'unanimité !**



À l'occasion des élections législatives, les électeurs ont très nettement indiqué leur rejet des politiques menées par le gouvernement sortant. Dans tous les cas, FO s'opposera à toute politique d'austérité du nouveau gouvernement.

Le CCN affirme que les revendications de Force Ouvrière sont plus que jamais d'actualité et continuera de les porter quels que soient nos interlocuteurs, socialement et fait partie du contrat social dans des secteurs qui rencontrent aujourd'hui de grandes difficultés pour recruter.

### **INDÉPENDANCE**

Le CCN rappelle son attachement indéfectible à la Charte d'Amiens et aux statuts de la Confédération qui fondent l'indépendance de la **Confédération Générale du Travail - FO** vis-à-vis du patronat, des gouvernements, des partis ou groupements politiques, des religions et des groupes philosophiques.

### **PAIX**

Le CCN réaffirme plus que jamais son attachement à l'expression « pour le Pain, la Paix, la Liberté » qui rappelle l'engagement historique de la **CGT-FO** depuis ses origines.

Dans le prolongement de la journée internationale de la paix du 21 septembre, le CCN réaffirme sa solidarité à l'égard des populations, des travailleurs et de leurs syndicats, comme cité dans le communiqué de presse du secteur international, partout où des conflits existent et affirme son soutien à l'égard de toutes celles et tous ceux qui militent pour un retour à la paix.

A cet effet, le CCN reprend à son compte le courrier au Premier ministre du Secrétaire général de notre Confédération, qui avec la Confédération Syndicale Internationale (CSI), se prononce en faveur d'un cessez-le-

feu immédiat à Gaza, en Ukraine et partout dans le monde.

### **SALAIRES ET ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE**

Le CCN exige la mise en place d'un SMIC à hauteur de 80% du salaire médian (1 680 € net), ainsi que le retour au mécanisme de l'échelle mobile des salaires et l'augmentation de tous les salaires, point d'indice, pensions et minima sociaux. En outre, il appelle à conditionner les aides publiques versées aux entreprises.

Le CCN exige l'égalité salariale entre les femmes et les hommes.

Pour le CCN, les interlocuteurs sociaux doivent être en capacité de négocier pleinement des augmentations de salaires afin de soutenir le pouvoir d'achat des salariés du public comme du privé.



## EMPLOI

Le CCN dénonce les politiques libérales de soutien à l'offre censées résorber le chômage et augmenter la productivité mais qui ont surtout permis aux entreprises d'augmenter leurs marges. Ces décisions n'ont jamais permis de créer des emplois pérennes et de qualité mais ont abouti à la multiplication des contrats courts. C'est pourquoi il met en garde le gouvernement contre toute nouvelle tentative de

remise en cause des droits et garanties des salariés et des plus démunis au prétexte d'un déficit public catastrophique. Cette situation des comptes publics est le résultat des politiques menées par les gouvernements successifs. Pour le CCN, le dogme de la réduction des dépenses publiques doit être abandonné.



## PROTECTION SOCIALE

Le CCN dénonce les exonérations de cotisations sociales et leur remplacement par l'impôt qui atteignent un niveau record, exonérations sans condition et sans contrepartie, qui mettent en danger la Protection sociale privée ainsi que ses propres recettes.

Le CCN exige le retour de ces moyens seuls garants du bon fonctionnement de la protection sociale et de la gestion paritaire de notre système de santé. Le CCN dénonce les projets qui voudraient faire payer les assurés sociaux en réformant les ALD (affections de longue durée) ou les indemnités journalières en stigmatisant les plus fragiles.

## CHÔMAGE

Le CCN s'oppose à toute remise en cause des droits aux allocations chômage et combattra toute remise en cause des droits des demandeurs d'emploi. Dans ce cadre, le CCN exige l'abrogation de toutes les mesures imposées par l'ancien gouvernement au mépris du paritarisme au travers des réformes de 2021 et de 2023. Ainsi, le CCN demande l'agrément de la convention de l'assurance-chômage de novembre 2023.

## Retraite

Le CCN demande l'abrogation de la contre-réforme des retraites, sans préjudice des droits acquis.

Le CCN rappelle que 62 ans c'est déjà trop et revendique le retour à la retraite à 60 ans dès que les conditions seront réunies.

Le CCN rappelle son attachement aux régimes spéciaux.

**FO** rappelle que lutter contre l'emploi précaire, développer l'emploi pérenne, notamment celui des seniors, et augmenter les salaires permettrait d'apporter des recettes supplémentaires au système de retraites.

## SERVICES PUBLICS

Le CCN réaffirme son attachement aux services publics confrontés aujourd'hui au plan d'austérité et dénonce le déluge de réformes visant à réduire leur mission, leur budget et leurs effectifs et dénonce notamment l'absence de financement de l'audiovisuel public en 2025.

Le CCN revendique des créations d'emplois à la hauteur des besoins pour l'ensemble des services publics.

Le CCN rappelle que les agents publics ne doivent pas être considérés comme un coût mais une richesse qui contribue à garantir les valeurs républicaines et la cohésion sociale.

**Pour obtenir satisfaction sur notre cahier de revendications, en particulier l'abrogation de la réforme des retraites et l'augmentation des salaires, le CCN décide d'engager une campagne de mobilisation (assemblée de syndiqués, réunions publiques et meetings locaux, distributions de tracts, collages, etc.) avec organisation d'un meeting à caractère national à Paris avant le débat à l'Assemblée nationale.**

**Parallèlement, le CCN mandate le Secrétaire général et le bureau confédéral pour proposer aux autres organisations syndicales l'action commune afin d'obtenir par la mobilisation - y compris par la grève - l'abrogation de la réforme des retraites.**

## Du matériel de communication FO Cheminots

Matériel floqué FO Cheminots disponible directement auprès de la fédération, quantité des stocks disponibles sur les photos, pour toute commande et info tarifs contactez directement le Trésorier Fédéral.









# Les nouveaux livrets et guides pour les Cheminots

Vous trouverez ci-après les derniers guides et livrets réalisés ou mis à jour par la Fédération afin de permettre aux Cheminots de connaître leurs droits et les faire appliquer.

Les structures syndicales (syndicats et Unions) peuvent commander des impressions auprès de la fédération.

Pour une diffusion dématérialisée, elles ont également reçu des liens de téléchargement.



## Des « notes » explicatives pour les militants.



